

constitutionnalisation de l' IVG Franck Montaugé s'exprime



constitutionnalisation de l' IVG Franck Montaugé s'exprime

« Il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. » Voilà ce que déclarait Simone de Beauvoir il y a un demi-siècle.

L'IVG n'est pas n'importe quel droit. Elle est celui que tous les gouvernements illibéraux remettent systématiquement en cause une fois au pouvoir. À l'heure où, partout dans le monde, les forces réactionnaires progressent, où les droits des femmes sont attaqués, la France doit contribuer à redonner l'espérance aux femmes opprimées du monde entier !

Alors que des vellétés de revenir sur ce droit fondamental refont surface à la faveur de la montée de l'extrême droite ou de manifestations anti-IVG, il est aujourd'hui essentiel de l'inscrire dans le marbre de notre Constitution. Ce combat, mené de longue date par le sénateur Montaugé et sa famille politique, est aujourd'hui partagé par plus de 80 % des Français, toutes convictions politiques et religieuses confondues.

Franck Montaugé se réjouit de l'adoption par le Parlement du nouvel alinéa ajouté à l'article 34 de la Constitution de la 5ème République :« La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté de la femme, qui lui est garantie, d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. »

Résultats du scrutin : Inscrits : 924 - Exprimés : 852 - Pour : 780 - Contre : 72